

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> .. .. . <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> .. .. . <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b> .. .. . <b>SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024</b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b> <b>Présents à la séance : 41</b> <b>Ont participé au vote : 50</b> <b>Pour : 48 Contre : 2 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 10 octobre 2024</b>	L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>DIX SEPT OCTOBRE</b> , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président</b> .
<b>Objet :</b>  <b>Projet Alimentaire Territorial</b>          <b>N° d'Ordre : 235-24</b>          <b>Classification @ctes :</b> <b>8.8 Environnement</b>	<b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> <b>Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Claire LAMY, Françoise ELLIOTT, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</b>  <b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS.  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Thérèse GOBERT FORGAS, Ahmed BEKHEIRA a donné procuration à Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Aude VIVES a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Claude SIRE a donné procuration à Jean-Louis SALIES.  <b>ABSENTS EXCUSES :</b> Sébastien NENS, Patrick MARCEL, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Laurent CHARCOS, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.
<b>Secrétaire de Séance : Gladys DA SILVA</b>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** que dans le cadre d'un précédent appel à projet du Programme National de l'Alimentation, la Communauté de Communes avait été labellisée Plan Alimentaire Territorial de niveau 1 et le Conseil avait accepté, dans sa séance du 16 décembre 2021, de créer un contrat de projet de 3 ans, permettant le recrutement d'un chargé de mission devant mettre en œuvre le programme d'action.

**DIT QUE** la Commission Agriculture souhaite continuer ces actions en candidatant la reconnaissance de niveau 2 ainsi qu'à l'appel à projet lancé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire le 5 juillet dernier visant notamment au soutien au passage en phase opérationnelle des PAT existant – Niveau 2.

Les axes du programme d'actions sont les suivants :

**AXE 1 :** Foncier et Irrigation – garantir les conditions d'installation des agriculteurs en Conflent Canigó ; Placer le Conflent Canigó comme territoire attractif pour les porteurs de projets agricoles ;

sensibiliser les acteurs locaux à l'importance de la préservation du foncier agricole ; sécuriser la vocation agricole des parcelles agricoles

**Axe 2 :** Agroécologie – Accompagner l'installation, l'adaptation et la transmission d'exploitations viables et durables ; offrir toutes les conditions pour des exploitations viables et durables sur le territoire (filières, outils, commercialisation), relever le défi localement d'accompagner la transmission des exploitations agricoles ; accompagner les agriculteurs du territoire dans leurs changements de pratiques pour des pratiques plus durables.

**Axe 3 :** Restauration Collective - offrir une alimentation saine, locale et équilibrée aux enfants du territoire Conflent Canigó ; offrir des perspectives de débouchés commerciaux fiables et au juste prix aux producteurs ; accompagner les équipes de restauration collective dans leurs changements de pratiques (matériel, formation)

**Axe 4 :** Education à l'alimentation et gaspillage alimentaire - sensibiliser les habitants du territoire Conflent Canigó à l'alimentation et à la réduction des déchets alimentaires ; réduire les déchets par une forte sensibilisation au gaspillage alimentaire ; faire découvrir aux habitants les produits du territoire et de saison ; faire découvrir aux habitants le monde agricole

**Axe 5 :** Précarité alimentaire et santé - rendre accessible les produits du territoire à l'ensemble des habitants du territoire Conflent Canigó ; apprendre la cuisine aux personnes en situation de précarité alimentaire éducative, afin de leur rendre accessible les produits du territoire ; rendre abordable l'alimentation locale aux personnes en situation de précarité financière ; faire comprendre le lien entre alimentation et santé aux habitants du territoire

**EXPOSE** que le coût total prévisionnel du PAT pour la période 2025 – 2027 est estimé à 235 461,50 € :

- Frais salariaux : 175 461,50 €
- Frais d'animation et de communication : 35 000 €
- Frais d'investissement dans des équipements pour la restauration collective scolaire : 20 000 €
- Autres frais internes (déplacement, informatique, etc.) : 5000 €

**PRECISE** que le financement prévisionnel 2025 – 2027 est de :

- 164 823€ (70%) par l'appel à projets 'Soutien au déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux' instruit par la DRAAF,
- 4920€ (2,1%) par le dispositif de coopération territoriale 'Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités' porté par le Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Catalanes dans le cadre de l'appel à projets 'Coopération Territoriale' de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- 65718,5€ (27,9%) en autofinancement

**EXPOSE** que le coût total prévisionnel du PAT pour la période 2028 – 2029 est estimé à 116 400 €

- Frais salariaux : 90,000 €
- Frais d'animation et de communication : 23 000 €
- Autres frais internes (déplacement, informatique, etc.) : 3400 €

**PRECISE** que le financement prévisionnel 2028 – 2029 est de :

- 116 400 € (100%) en autofinancement

Une charte formalise l'engagement des communes dans le PAT. Elle vise à renforcer la coopération entre les services communautaires et les acteurs locaux pour garantir le succès des actions sur la période 2025-2030. Cette charte est un document exigé dans le cadre de la demande de labellisation de niveau 2

**PROPOSE** au Conseil :

- de valider la candidature de la Communauté ;
- de valider les axes et le plan d'actions associé ;
- d'approuver la charte d'engagement et de solliciter les communes membres pour signature ;
- Afin de développer les actions sur 5 ans, il sera proposé au Conseil de créer un poste d'Attaché Territorial contractuel à temps complet dans le cadre d'un Contrat de Projet sur 5 ans conformément à l'article L332-24 du code la fonction publique.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**VALIDE** la candidature de la Communauté.

**VALIDE** les axes et le plan d'actions associés.

**APPROUVE** la charte d'engagement et accepte de solliciter les communes membres pour signature.

**APPROUVE** la création d'un poste d'Attaché Territorial contractuel à temps complet dans le cadre d'un Contrat de Projet sur 5 ans conformément à l'article L332-24 du code la fonction publique afin de développer les actions sur 5 ans.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 24 octobre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

